



PSTM
**LE BTS
BÂTIMENT**

BROCHURE DU CANDIDAT

**PRÉSENTATION DE LA
FORMATION**

WWW.PSTM.FR
INFO@PSTM.FR



FICHE DE PRÉSENTATION

Objectifs de la formation

Le BTS Bâtiment forme des techniciens supérieurs du bâtiment capables de participer à toutes les étapes d'un projet de construction, du bureau d'études jusqu'au chantier. Les étudiants apprennent à concevoir des solutions techniques à partir d'un cahier des charges précis, en choisissant les matériaux et procédés adaptés.

Ils sont formés à réaliser des plans d'exécution détaillés, à élaborer des devis et à proposer un mode constructif en tenant compte des structures porteuses, de l'enveloppe du bâtiment, de l'aménagement intérieur, des équipements techniques et des finitions.

Ils acquièrent également des compétences en essais, mesures et contrôles (par exemple en topographie), afin de maîtriser l'ensemble du processus de réalisation d'un ouvrage. Enfin, la formation insiste sur la coordination de chantier : les élèves apprennent à préparer un chantier, à définir les moyens humains et matériels, à planifier les travaux et à coordonner l'intervention des différents corps de métier du gros œuvre et du second œuvre.

En résumé, l'objectif du BTS Bâtiment est de préparer à la fois à la conception technique (études de structures, dessins techniques) et à la gestion de chantier (organisation et suivi des travaux), afin que le diplômé puisse assurer la qualité et la livraison d'un projet de construction.



FICHE DE PRÉSENTATION

Compétences visées

La formation vise à développer un large éventail de compétences professionnelles, techniques et organisationnelles. À l'issue du BTS Bâtiment, un diplômé sera notamment capable de :

- Concevoir des solutions techniques de construction en réponse à un besoin : analyser un dossier architectural, proposer des solutions structurelles (fondations, ossature) et choisir des matériaux appropriés.
- Dimensionner et vérifier les ouvrages : effectuer les calculs de structures (béton, charpente, etc.) pour s'assurer de la stabilité et de la solidité des éléments d'un bâtiment.
- Élaborer des plans et documents d'exécution : réaliser ou modifier des plans détaillés (notamment à l'aide de logiciels DAO/CAO), rédiger des notes techniques et constituer le dossier technique du projet.
- Préparer et organiser un chantier : planifier les travaux, établir un planning d'intervention des équipes, définir l'installation de chantier (matériels, base vie, sécurité), estimer les besoins en matériaux et en main-d'œuvre.
- Assurer le suivi et la conduite de chantier : coordonner les différents intervenants (gros œuvre, second œuvre, techniciens), contrôler l'avancement des travaux et le respect des règles de sécurité et de qualité, ajuster le planning si nécessaire.
- Effectuer des mesures et contrôles techniques : réaliser des implantations topographiques sur le terrain (relevés, nivellements), conduire des essais de matériaux sur chantier et interpréter les résultats pour vérifier la conformité des ouvrages.
- Communiquer et collaborer : travailler en équipe projet, communiquer avec les ingénieurs, architectes, chefs de chantier, entreprises et clients, et rendre compte à l'oral comme à l'écrit (comptes-rendus, synthèses techniques).

Ces compétences, alignées sur les exigences du référentiel de la formation, permettent au titulaire du BTS Bâtiment d'être opérationnel dès l'entrée dans la vie professionnelle, aussi bien en bureau d'études que sur le terrain.



Le programme du BTS Bâtiment s'étale sur 2 ans et totalise environ 1 020 heures par an de formation, soit environ 32 heures de cours par semaine. Ce volume horaire se répartit entre des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels spécifiques au domaine du bâtiment.

Enseignements généraux :

- Culture générale et expression (Français) – 3h par semaine.
- Langue vivante étrangère 1 (Anglais) – 2h par semaine.
- Mathématiques – 3h par semaine.
- Sciences physiques appliquées – 2h par semaine (physique appliquée au bâtiment, par exemple étude des matériaux, thermiques, etc.).

Enseignements professionnels :

- Études techniques du bâtiment – environ 22h par semaine au total, couvrant plusieurs modules essentiels :
 - Dimensionnement et vérification d'ouvrages (calcul de structures en béton, métal, bois, etc.),
 - Conception d'ouvrages du bâtiment (lecture de plans, dessins techniques, modélisation 3D, étude de l'enveloppe et des aménagements),
 - Implantation, essais et topographie (techniques de relevé, implantation d'un bâtiment sur un terrain, essais de sol et contrôles de matériaux),
 - Étude économique de chantier (métré, estimation des coûts, élaboration de devis quantitatifs et estimatifs),
 - Préparation et suivi de chantier (organisation des travaux, gestion des approvisionnements, sécurité, qualité, environnement).
- Accompagnement personnalisé – 2h par semaine en moyenne (environ 60h par an) pour aider les étudiants dans leur méthodologie de travail, renforcer certaines matières ou préparer l'insertion professionnelle.
- Langue vivante 2 (optionnelle) – 1h par semaine si l'étudiant choisit une seconde langue étrangère (facultative).

Remarque : Le programme est identique pour les étudiants en voie scolaire et en apprentissage, mais l'alternance peut modifier l'emploi du temps (voir "Organisation de la formation" ci-dessous).

FICHE DE PRÉSENTATION



Modalités d'examen du BTS Bâtiment

Chaque épreuve a un coefficient qui compte dans la note finale du diplôme. Voici le détail des épreuves principales :

- **E1. Culture générale et expression** – coefficient 4. Épreuve écrite ponctuelle de 4h (dissertation, synthèse de documents) formationbacplus2.com.
- **E2. Langue vivante étrangère 1 (Anglais)** – coefficient 2. Épreuve orale de langue (compréhension et expression en anglais). Pour les candidats scolaires, cette épreuve se déroule en CCF (plusieurs oraux pendant la formation) ou, pour les autres candidats, sous forme d'un oral final (environ 30 minutes de préparation suivies de 15 minutes d'oral).
- **E3. Mathématiques et sciences physiques appliquées** – coefficient 4 (divisé en deux sous-épreuves) :
 - E31. Mathématiques – coef 2, épreuve écrite de 2h (problèmes et exercices de maths appliqués au domaine).
 - E32. Sciences physiques appliquées – coef 2, épreuve écrite de 2h (portant sur la physique du bâtiment : mécanique, thermique, électricité appliquées).
- **E4. Étude technique** – coefficient 6 (divisé en deux sous-épreuves professionnelles) :
 - E41. Dimensionnement et vérification d'ouvrages – coef 2, épreuve écrite de 4h (calcul de structures, résistance des matériaux, etc.).
 - E42. Conception d'ouvrages du bâtiment – coef 4, épreuve orale de 45 min (présentation d'un projet de construction, avec étude technique, dessins, solutions constructives...).
- **E5. Étude économique et préparation de chantier** – coefficient 6. Épreuve orale d'environ 1h portant sur un projet de chantier : le candidat présente l'étude économique (métré, devis) et l'organisation prévue du chantier (planning, sécurité, installation).
- **E6. Conduite de chantier** – coefficient 6 (divisé en deux sous-épreuves) :
 - E61. Suivi de chantier – coef 2, épreuve orale de 30 min (entretien à partir du rapport de stage ou d'expériences de chantier, portant sur le suivi des travaux, la qualité, la coordination).
 - E62. Implantation et essais – coef 4, épreuve pratique de 6h (mise en situation sur un cas concret d'implantation d'un bâtiment, nivellement, essais de matériaux ou contrôle de réalisation).
- **Épreuve facultative** : Langue vivante 2 (optionnelle, différente de l'anglais) – coefficient 1. Il s'agit d'une épreuve orale de 20 min (avec 20 min de préparation).

Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte en bonus.



FICHE DE PRÉSENTATION

Organisation de la formation (stages, alternance, durée, rythme)

Le BTS Bâtiment se prépare en 2 ans après le baccalauréat. La formation peut être suivie en lycée (statut scolaire) ou en Centre de Formation d'Apprentis (CFA, par apprentissage).

Dans les deux cas, la durée totale et les contenus enseignés sont identiques, mais l'organisation diffère légèrement :

- Voie scolaire (formation initiale à temps plein) : les étudiants suivent environ 32 heures de cours par semaine chez PSTM, sur une année scolaire classique (autour de 36 semaines par an). En complément, ils doivent effectuer un stage en entreprise de 8 semaines minimum au cours de la formation. Ce stage obligatoire se déroule généralement en fin de 1^{ère} année (souvent 4 semaines l'été) et/ou en cours de 2^{ème} année, en une ou deux périodes consécutives ou non, selon l'organisation de l'établissement. Le stage permet de découvrir le fonctionnement d'une entreprise du bâtiment, d'observer des chantiers et de participer à des tâches concrètes en lien avec les compétences du BTS. Un rapport de stage est rédigé puis soutenu à l'oral lors de l'examen final, intégrant la description des missions réalisées et l'analyse de l'expérience professionnelle.
- Voie de l'apprentissage (alternance) : l'étudiant signe un contrat d'apprentissage (ou de professionnalisation) avec une entreprise du bâtiment et alterne des périodes de formation au CFA et des périodes de travail en entreprise. Le rythme d'alternance varie selon les CFA (par exemple 2 semaines en entreprise / 2 semaines en centre de formation, ou bien 3 jours en entreprise / 2 jours en CFA chaque semaine (**ce qui est le cas chez PSTM**), etc., en fonction de l'organisation choisie). L'apprentissage permet d'acquérir une expérience professionnelle rémunérée pendant les études. Le contenu de la formation en centre couvre le même programme qu'en voie scolaire, et l'apprenti applique en entreprise les compétences vues en cours. L'évaluation se fait par les mêmes épreuves d'examen. L'alternance demande une bonne organisation personnelle pour concilier travail en entreprise et études, mais offre l'avantage d'une immersion professionnelle forte et facilite souvent l'insertion à l'emploi.

La durée totale de la formation est la même dans les deux voies (2 ans).

Le BTS Bâtiment équivaut à un diplôme Bac+2 (niveau 5 au RNCP) et confère 120 crédits ECTS, ce qui atteste d'un niveau d'études supérieur reconnu



FICHE DE PRÉSENTATION

Conditions d'accès (prérequis et diplômes recommandés)

Le BTS Bâtiment est accessible après l'obtention d'un baccalauréat. Officiellement, tous les bacs peuvent permettre l'admission, mais ce BTS recrute en priorité des candidats ayant un profil scientifique ou technique en lien avec le bâtiment. Les principaux bacs d'origine des étudiants en BTS Bâtiment sont :

- Bac STI2D, spécialité Architecture et Construction – Ce baccalauréat technologique est fortement adapté, car il apporte déjà des bases en construction, dessin technique et sciences de l'ingénieur. C'est la filière la plus représentée en BTS Bâtiment
- Bacs professionnels du domaine du bâtiment – Notamment les bac pro Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie, bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre, bac pro Interventions sur le patrimoine bâti (options maçonnerie, charpente, couverture), ou bac pro Travaux Publics. Les titulaires de ces bac pro ont des connaissances concrètes en construction et peuvent réussir en BTS, sous réserve d'avoir un bon dossier et une motivation solide (le BTS nécessitant davantage de théorie et de maths). Un quota de places leur est souvent réservé dans les lycées publics.
- Bac général à orientation scientifique – Les bacheliers généraux ayant suivi des spécialités scientifiques (par exemple Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences de l'ingénieur) et intéressés par les métiers du BTP peuvent également intégrer le BTS Bâtiment. Une appétence pour le concret, le travail en équipe et la gestion de projet est recommandée.

Inscription : L'admission se fait via la plateforme Parcoursup, sur examen du dossier scolaire (bulletins de 1ère/Terminale, notes, appréciations) systématiquement suivi d'une sélection directement chez PSTM (Entretien individuel, test d'entrée, entretien de motivation).

Il est important de montrer son intérêt pour la construction (stages, projets personnels...) et de solides bases dans les matières scientifiques.

Les candidats en apprentissage doivent de plus trouver une entreprise d'accueil et signer un contrat.

FICHE DE PRÉSENTATION



Débouchés professionnels

Le BTS Bâtiment est conçu pour une insertion professionnelle directe dans le secteur de la construction. Les diplômés peuvent accéder à une variété de métiers du bâtiment, aussi bien en entreprise qu'en bureau d'études. Ils travaillent dans le domaine du gros œuvre (fondations, structure, maçonnerie) comme du second œuvre (finitions, isolation, équipements).

Voici quelques débouchés types :

- **Conducteur de travaux** : Il prépare, planifie et supervise plusieurs chantiers. Dans une grande entreprise, il gère l'ensemble d'un projet (moyens humains, budget, délais) et coordonne les chefs de chantier.
- **Chef de chantier** : Sur le terrain, il organise le travail d'une équipe d'ouvriers, contrôle l'avancement des opérations et veille au respect des plans et des normes de sécurité. C'est un meneur d'hommes qui fait le lien entre les ouvriers et la hiérarchie.
- **Technicien d'études / Métreur-deviseur** : En bureau d'études technique, il participe à l'élaboration du dossier de construction. Il réalise des métrés (quantitatifs de matériaux), estime les coûts, rédige des devis et peut dessiner des plans d'exécution. Il peut se spécialiser comme métreur-économiste de la construction.
- **Dessinateur-projeteur** : Souvent en bureau d'architecture ou d'ingénierie, il modélise les plans du bâtiment (sur DAO/CAO), réalise les dessins de détail et contribue à la conception technique sous la direction d'un ingénieur ou d'un architecte.
- **Chargé d'affaires BTP** : Il suit un projet depuis l'offre commerciale jusqu'à la réception. Il négocie les contrats, planifie les interventions des sous-traitants, suit le budget et assure la satisfaction du client. Ce profil allie des compétences techniques et commerciales.
- **Technicien de chantier spécialisé** : Par exemple coordinateur SPS (Sécurité Protection de la Santé) qui s'assure du respect des règles de sécurité sur les chantiers, ou technicien qualité-environnement sur les chantiers pour veiller aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale).

FICHE DE PRÉSENTATION



Débouchés professionnels

Le BTS Bâtiment est conçu pour une insertion professionnelle directe dans le secteur de la construction. Les diplômés peuvent accéder à une variété de métiers du bâtiment, aussi bien en entreprise qu'en bureau d'études. Ils travaillent dans le domaine du gros œuvre (fondations, structure, maçonnerie) comme du second œuvre (finitions, isolation, équipements).

Voici quelques débouchés types :

- **Conducteur de travaux** : Il prépare, planifie et supervise plusieurs chantiers. Dans une grande entreprise, il gère l'ensemble d'un projet (moyens humains, budget, délais) et coordonne les chefs de chantier.
- **Chef de chantier** : Sur le terrain, il organise le travail d'une équipe d'ouvriers, contrôle l'avancement des opérations et veille au respect des plans et des normes de sécurité. C'est un meneur d'hommes qui fait le lien entre les ouvriers et la hiérarchie.
- **Technicien d'études / Métreur-deviseur** : En bureau d'études technique, il participe à l'élaboration du dossier de construction. Il réalise des métrés (quantitatifs de matériaux), estime les coûts, rédige des devis et peut dessiner des plans d'exécution. Il peut se spécialiser comme métreur-économiste de la construction.
- **Dessinateur-projeteur** : Souvent en bureau d'architecture ou d'ingénierie, il modélise les plans du bâtiment (sur DAO/CAO), réalise les dessins de détail et contribue à la conception technique sous la direction d'un ingénieur ou d'un architecte.
- **Chargé d'affaires BTP** : Il suit un projet depuis l'offre commerciale jusqu'à la réception. Il négocie les contrats, planifie les interventions des sous-traitants, suit le budget et assure la satisfaction du client. Ce profil allie des compétences techniques et commerciales.
- **Technicien de chantier spécialisé** : Par exemple coordinateur SPS (Sécurité Protection de la Santé) qui s'assure du respect des règles de sécurité sur les chantiers, ou technicien qualité-environnement sur les chantiers pour veiller aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale).



FICHE DE PRÉSENTATION

Poursuites d'études possibles

- Licence professionnelle (bac +3) dans le domaine du BTP : C'est la voie la plus courante. En un an après le BTS, la licence pro permet de se spécialiser dans un domaine précis. Par exemple : Licence pro Métiers du BTP : bâtiment et construction, Licence pro Génie civil et construction durable, Licence pro Bâtiment à énergie positive, etc. Ces formations approfondissent un aspect technique ou de management de chantier et facilitent l'accès à des postes de chef de projet, de technicien spécialisé ou de conducteur de travaux de niveau supérieur.
- Classe préparatoire ATS (Adaptation Technicien Supérieur) : Il s'agit d'une prépa d'un an réservée aux titulaires de BTS/DUT, option génie civil pour les BTS Bâtiment. Elle remet à niveau en sciences et mathématiques et prépare aux concours d'entrée en écoles d'ingénieurs. C'est une voie exigeante, destinée aux très bons diplômés de BTS visant une école d'ingénieur prestigieuse dans le domaine de la construction.
- Écoles d'ingénieurs spécialisées : Certains BTS Bâtiment intègrent directement, ou après une ATS, des écoles d'ingénieurs en génie civil, bâtiment ou travaux publics. Par exemple les INSA (instituts nationaux des sciences appliquées), les écoles polytechniques universitaires, ou des écoles comme l'ESTP, l'ENSAM, le CESI, etc., proposent des admissions de titulaires de BTS dans leurs cursus ingénieur bâtiment. Souvent, l'admission se fait sur dossier et entretien, et le cursus en école d'ingénieur dure 3 ans supplémentaires (souvent en alternance possible).
- Autres formations bac+3 : Le titulaire du BTS peut aussi rejoindre un BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) Génie Civil en 2ème ou 3ème année, ou préparer un diplôme universitaire spécifique. Certains se tournent vers des formations complémentaires en économie de la construction, en immobilier, en management de projet, etc., pour élargir leurs compétences.

Avant de s'engager dans une poursuite d'études, il est conseillé d'avoir un bon dossier BTS (notes élevées, mention bien ou très bien) afin de maximiser ses chances d'admission en licence pro ou en école. La poursuite d'étude permet d'atteindre un niveau bac+3 ou bac+5, ouvrant la voie à des postes d'encadrement plus élevés. Néanmoins, entrer directement sur le marché du travail après le BTS reste une option tout à fait valable compte tenu des nombreux besoins du secteur : chacun devra choisir en fonction de son projet professionnel et de ses résultats scolaires.